

Désengagement compromis terrain

Par bdurand, le 20/11/2015 à 14:30

Bonjour, nous avons signé un compromis pour un terrain. Nous avons avec un constructeur convenu d'un projet. Quand nous avons conçu le projet, le constructeur nous a informé des coûts que couteraient certains travaux à notre charge. Quand nous avons monté le compromis, nous avons fournis une simulation bancaire, les montants ont été reportés dans le compromis (apport + montant de l'emprunt). Toutefois ce montant d'emprunt ne tiens pas compte des travaux à charge client. Est-ce que si notre banque nous refuse le prêt, qui sera forcément plus important que ce qui est marqué dans le compromis, nous pouvons nous désengagés du terrain? ou devront nous réduire notre projet pour couvrir les montants indiqués? Notre projet n'est pas pharaonique, mais notre budget est serré, et on commence à avoir peur de devoir acheter un terrain sans pouvoir "faire" notre maison.